

**Sujet :** [INTERNET] observations - enquête publique sur installation poulailler Neuvy Sautour  
**De :** jany godin  
**Date :** 20/08/2021 23:03  
**Pour :** pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Bonjour,

Nous venons par la présente vous faire part de nos observations négatives concernant le projet d'un poulailler sur la commune de Neuvy Sautour:

\* Les nuisances engendrées par cette installation sont visuelles, sonores et olfactives.

Nous pensons que pour ce type d'élevage des emplacements entre la commune et ses hameaux seraient plus appropriés. En effet, pourquoi installer un poulailler en face d'une zone pavillonnaire et proximité d'un stade de foot ? L'agriculteur concerné avec son beau père qui puis est maire de la commune ont des terres pouvant mieux accueillir ce genre de bâtiment avec moins de nuisances.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

M et Mme GODIN

Neuvy Sautour

**Sujet :** [INTERNET] Consultation au sujet de l'installation d'un élevage de poulets à Neuvy-Sautour

**De :** Jacques Villette

**Date :** 24/08/2021 10:55

**Pour :** pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Suite aux informations reçues concernant l'installation d'un élevage de poulets sur la commune de Neuvy-Sautour, je me permets de vous adresser mes interrogations.

J'ai beaucoup de mal à comprendre l'utilité d'une telle structure au pied d'un ru ou de l'eau s'écoule toujours et qui sera donc éternellement pollué. L'impact écologique sera répercuté sur les autres cours d'eau plus importants. C'est d'autant plus incompréhensible qu'un ancien bâtiment de ce type est désaffecté, semble t'il, à Beugnon.

La zone d'épandage est tellement étendue que toute la région va être empestée, un cumul nauséabond avec les odeurs des bacs de décantation que nous subissons déjà. De plus la zone sera fortement polluée car un tel élevage nécessite tout un panel de traitements médicamenteux qui se retrouvent dans les fientes généreusement distribuées !

D'autre part est il permis de construire sur une zone qui est en partie souvent inondée, et qui, de plus, est proche d'un monument historique classé ?

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération avec l'espoir que mes observations contribueront à votre prise de décision.

Jacques Villette

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>